

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 15 mars 2016

Le Conseil de la Communauté de communes, légalement convoqué, s'est réuni le mardi 15 mars 2016 à 20h30 à la maison communautaire des services publics sous la présidence de Madame Evelyne Laloé, Présidente

Etaient Présents : Titulaires : M. BESNARD Jean-Claude, M. LETRECHER Bernard, M. LEDANOIS Francis, M. LEBARON Bernard, M. LETERRIER Richard, M. CORNICARD Fabrice, M. GIMENEZ Fred, Mme BELLIOU DELACOURT Nicole, M. LEGENDRE Michel, M. BEAUVOIS Michel, M. BEROT Yves, Mme LEONARD Christine + pouvoir de M. MATELOT Jean-Luc, M. DUFOUR Luc, M. LEBUGLE Patrice, M. VAULTIER Gérard, M. LEMAGNEN Bernard, M. LERICHEUX Régis, M. GOMERIEL Patrice + pouvoir de M. OSMONT Eric, M. PILLET Serge, M. PICQUENOT Michel suppléant de Mme GIOT LEPOITTEVIN Jacqueline, M. LEMARECHAL Michel, M. POTTIER Bernard, M. DENIS Daniel, M. GUERARD Roland, Mme LECLERC Marie-Joëlle, Mme MOREL Sophie, M. SALLEY Rémy, Mme HOULLEGATTE Valérie, Mme DUCOURET Chantal, Mme LALOE Evelyne,

Absents excusés : Titulaires : M. MATELOT Jean-Luc, M. OSMONT Eric, Mme GIOT LEPOITTEVIN Jacqueline, M. TOULOUZAN Hervé,

Titulaires absents non excusés : Mme JANSENS Anne, M. MATELOT Jean-Louis,

Monsieur LERICHEUX a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

Décision n°05-2016 CONVENTION CAFPRO

La Cté de communes, signataire de la convention **Copale** (Convention d'objectifs de la CAF destinée à favoriser l'accès des enfants aux accueils de loisirs sans hébergement par une politique tarifaire) s'est engagée à appliquer une grille tarifaire départementale aux familles éligibles.

Pour ce faire, les directeurs des centres ont besoin lors des inscriptions, de vérifier le quotient familial des familles éligibles. A cette fin, et pour notifier le caractère confidentiel, la CAF propose à la Cté de communes la consultation des données des dossiers allocataires nécessaires par l'intermédiaire du portail internet www.caf.fr avec un identifiant et un mot de passe.

PAR CES MOTIFS

La Présidente de la communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-10, L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU les délibérations du conseil communautaire n° 2014/51 en date du 13 mai 2014 donnant délégation de pouvoirs à la Présidente et autorisant que les décisions prises en application soient signées par Madame la Présidente,

DECIDE

- De signer la convention de service CAFPRO pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.
- De se désigner comme responsable habilitation.
- De désigner les personnes habilitées à accéder au service.

Décision n°06-2016 CONVENTION CAF COPALE

Copale est une Convention d'objectifs de la CAF pour la parentalité et l'accessibilité aux loisirs éducatifs, qui constitue une nouvelle politique d'accompagnement des structures d'accueil destinée à favoriser l'accès des enfants aux accueils de loisirs sans hébergement. **Elle remplace le dispositif carte loisirs.**

La Cté de communes, déjà signataire de la convention Pso doit respecter les conditions de sa mise en œuvre et notamment **s'engage à :**

- **Appliquer une grille tarifaire départementale aux familles éligibles** (le quotient familial de référence est celui du mois précédent l'inscription de l'enfant et il doit être consulté par les directeurs lors des inscriptions, dans l'applicatif Cafpro, qui suppose la signature d'une convention spécifique), différenciés selon le montant du quotient familial (QF) et les modalités d'accueil :

Montant du QF	Tarif maximum par enfant		
QF □ 475 €	Journée	Avec repas	4,00 €
	½ journée	Avec repas	3,50 €
	½ journée	Sans repas	1,80 €
476 □ QF □ 595	Journée	Avec repas	5,50 €
	½ journée	Avec repas	4,30 €
	½ journée	Sans repas	3,00 €

- Le tarif applicable est diminué de 50 % à partir du 2^{ème} enfant de la famille inscrit auprès de l'accueil de loisirs.
- Cette grille tarifaire constitue un montant maximum à appliquer aux familles.
- Elle doit faire l'objet d'une publication par une insertion dans la plaquette d'informations élaborée et diffusée par la structure, et par une mention spécifique au sein du Règlement intérieur remis aux familles à l'inscription.

En contrepartie du respect des engagements de la Cté de communes, la Caf de la Manche s'engage au versement d'une subvention de fonctionnement annuelle, s'inscrivant dans le cadre de ses aides collectives d'action sociale.

La subvention est calculée selon les critères suivants :

- Le nombre de journées d'accueil réalisées par la structure au titre de l'aide aux vacances (Aav) pour l'année 2014
- Multiplié par le montant moyen départemental versé par la Caf de la Manche au titre de la carte loisirs 2014, soit 5,40 € par jour.

La subvention Copale ne pourra être supérieure au montant versé au titre de l'année 2014, qui constitue un plafond.

Le montant ainsi déterminé constitue un montant forfaitaire valable pour la durée de la convention.

Le versement de Copale est subordonné à l'envoi par le Partenaire pour le 31 mars N+1, des pièces justificatives suivantes :

- Un état de la fréquentation annuelle : le nombre de journées de fréquentation, à la journée et demi-journée, par tranche A et B (voir formulaire joint en annexe 1).
- Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs, tenant compte de l'article 2-5 de la présente convention (la 1^{ère} année uniquement et l'année suivante si changement).
- La plaquette des tarifs votés par les instances compétentes.

Le versement sera effectué une fois l'année échue et à réception des justificatifs mentionnés ci-dessus.

PAR CES MOTIFS

La Présidente de la communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-10, L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU les délibérations du conseil communautaire n° 2014/51 en date du 13 mai 2014 donnant délégation de pouvoirs à la Présidente et autorisant que les décisions prises en application soient signées par Madame la Présidente,

DECIDE

De signer la convention COPALE de la CAF pour une durée de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

Décision n° 07-2016 : CREATION D'UN CENTRE SOCIAL / SOCIO CULTUREL SUR LA COMMUNE DE ST-PIERRE- EGLISE - ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Par délibération n°2015/30 bis du mardi 29 septembre 2015, le conseil communautaire a décidé d'envisager l'étude d'une construction d'un centre social/ socioculturel à Saint-Pierre-Eglise sur le terrain jouxtant le complexe sportif des Follières.

Cette nouvelle structure, dont le coût de construction est estimé à 1 400 000,00 € HT, permettrait de regrouper :

- Les activités du Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- Le centre de loisirs (3-8 ans) et l'espace socio-culturel (9-16 ans)
- La Protection Maternelle Infantile (P.M.I.)

Le futur bâtiment devra comprendre des espaces permettant une ouverture de cette structure vers les associations, d'offrir ainsi davantage de services à la population et de développer des activités nouvelles.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 26 novembre 2015 et est paru dans le quotidien Ouest France et sur le site centraledesmarches.com le 1^{er} décembre 2015.

La date limite de remise des offres étaient fixée le mardi 5 janvier 2016 à 12h.

La procédure a été dématérialisée conformément à la réglementation. Le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable sur la plateforme marches-publics-manche.fr.

Les critères de sélection des offres, fixés dans le règlement de la consultation, étaient les suivants :

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 15 mars 2016

- Prix de la prestation → 40%
- Qualité et pertinence de la méthodologie d'intervention proposée au regard du contenu des missions et de leurs contraintes (méthode, organisation, expériences de démarches HQE, planning...) → 30%
- Qualité, compétence, qualification et expérience de l'équipe dédiée au regard du contenu des missions et de leurs contraintes → 30%

Le mardi 5 janvier 2016 à 14h, les membres de la commission d'appel d'offres (MAPA) se sont réunis afin d'ouvrir les 18 plis reçus.

Après un travail d'analyse et de synthèse, ils se sont de nouveau réunis le mardi 19 janvier 2016 afin d'étudier le rapport d'analyse des offres.

Le groupement d'entreprises Architecte Jérôme PIARD (mandataire) / Economiste ECOLA / BET Fluides CPS s'est vu attribué la note de 93,03/100, ce qui le place en première position du classement.

L'offre du groupement s'élève à 81 200,00 € HT, avec un taux de rémunération de 5,80%.

PAR CES MOTIFS

La Présidente de la communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-10, L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU les délibérations du conseil communautaire n° 2014/51 en date du 13 mai 2014 donnant délégation de pouvoirs à la Présidente et autorisant que les décisions prises en application soient signées par Madame la Présidente,

DECIDE

D'accepter l'offre du groupement Architecte Jérôme PIARD (mandataire) / Economiste ECOLA / BET Fluides CPS, pour un montant de 81 200,00 € HT (taux de rémunération 5,80%) et de signer le marché correspondant.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le compte administratif 2015 du budget SPANC fait ressortir un excédent de fonctionnement de 41 942.20€ et un déficit d'investissement de 8 280 €.

Il se décompose comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION			
		BP 2015 + DM	réalisé 2015
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 950.00	3 022.45
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	400.00	40.85
6064	Fournitures administratives	200.00	
6066	Carburants	500.00	204.73
6068	Autres matières et fournitures	100.00	4.80
615	Entretien et réparations	200.00	
616	Primes d'assurance	1 250.00	1 240.50
618	Divers	100.00	

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 15 mars 2016

622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	500.00	
623	Publicité	500.00	589.80
625	déplacements, mission	200.00	12.40
623	Annonces et insertions	200.00	
626	Frais de télécommunication + postaux	800.00	929.37
12	CHARGES DE PERSONNEL	25 380.00	19 903.31
621	Rémunération du personnel	25 280.00	19 903.31
6475	Médecine du travail	100.00	
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	450.00	0.00
654	Non-Valeur	150.00	
658	Charges subv. Gestion courante	300.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 047.96	0.00
673	Annulation de titres	300.00	
678	Autres charges exceptionnelles	9 747.96	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 000.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	9 000.00	
	TOTAL GENERAL	49 827.96	22 925.76

RECETTES D'EXPLOITATION			
70128	Redevance d'assainissement non collectif	20 080.00	34 160.00
70	PRODUITS DE SERVICES	20 080.00	34 160.00
74	Subvention d'exploitation	6 000.00	6 960.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 000.00	6 960.00
	TOTAL DE L'EXERCICE	26 080.00	41 120.00
002	EXCEDENT REPORTE	23 747.96	23 747.96
	TOTAL GENERAL	49 827.96	64 867.96
EXCEDENT A AFFECTER		41 942.20	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
		BP 2015	CA 2015
20	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES ...	9 000.00	8 280.00
2051	logiciel SPANC	9 000.00	8 280.00
45	COMPTA DISTINCTE RATTACHEE	180 000.00	138 411.00
4581	Opération pour le compte de tiers	180 000.00	138 411.00
	TOTAL DE L'EXERCICE	189 000.00	146 691.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 000.00	0.00
021	Virement de la section d'exploitation	9 000.00	
45	COMPTA DISTINCTE RATTACHEE	180 000.00	138 411.00
4582	Opération pour le compte de tiers	180 000.00	138 411.00
	TOTAL DE L'EXERCICE	189 000.00	138 411.00
DEFICIT A REPORTER		8 280.00	

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 + MODIFICATION BUDGETAIRE DU BUDGET SPANC

En complément à l'affectation du résultat 2015 et afin d'encaisser les aides pour la réhabilitation des assainissements non collectif de l'agence de l'eau et de les reverser aux particuliers, il convient de réaliser une modification budgétaire (comptes 4581 et 4582 Opération pour le compte de tiers).

Il vous est proposé :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
001	Déficit d'investissement	dépenses	8 280.00
2183	Matériel informatique	dépenses	4 140.00
4581	Opération pour le compte de tiers	dépenses	230 000.00
TOTAL			242 420.00
1068	Affectation du résultat	recettes	8 280.00
2805	Amortissement	recettes	4 140.00
4582	Opération pour le compte de tiers	recettes	230 000.00
TOTAL			242 420.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
002	Excédent à affecter	recettes	33 662.20
TOTAL			33 662.20
6811	Dotations aux amortissements	dépenses	4 140.00
678	Autres charges exceptionnelles	dépenses	29 522.20
TOTAL			33 662.20

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance du compte administratif et compte de gestion 2015 et après en avoir délibéré :

- Sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur GIMENEZ Fred, accepte à l'unanimité le compte administration du budget d'assainissement non collectif 2015
- Sous la présidence de Madame LALOE Evelyne,
 - o accepte à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget d'assainissement non collectif 2015
 - o décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2015 de la manière suivante :

001	Déficit d'investissement	Dépenses d'investissement	8 280.00
1068	Affectation du résultat	Recettes d'investissement	8 280.00
002	Excédent à affecter	Recettes de fonctionnement	33 662.20

- o décide à l'unanimité la modification budgétaire suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
2183	Matériel informatique	dépenses	4 140.00
4581	Opération pour le compte de tiers	dépenses	230 000.00
TOTAL			234 140.00
2805	Amortissement	recettes	4 140.00
4582	Opération pour le compte de tiers	recettes	230 000.00
TOTAL			234 140.00

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 15 mars 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
6811	Dotations aux amortissements	dépenses	4 140.00
678	Autres charges exceptionnelles	dépenses	29 522.20
TOTAL			33 662.20

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le compte administratif 2015 du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF fait ressortir un excédent de fonctionnement de 283 809.87 € et un déficit d'investissement de 594 754.41 €.

		BP 2015	Réalisé 2015
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	184 397.00	57 438.85
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	200.00	
6064	Fournitures administratives	400.00	108.34
6066	frais carburants	500.00	452.92
6068	Autres matières et fournitures	100.00	
613	Redevances, droits de passage et servitudes	15 000.00	
615	Entretien et réparations	1 500.00	2 135.61
616	Primes d'assurance	2 500.00	2 212.93
617	frais d'études	2 500.00	
618	Divers	100.00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires -	31 583.00	46 543.21
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires -	40 824.00	1 405.20
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires -	73 440.00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires -	12 000.00	1 000.00
623	Publicité - annonces et insertions	1 000.00	1 697.14
625	déplacements, missions et réceptions	300.00	
626	frais postaux et télécommunications	1 300.00	1 819.50
627	services bancaires et assimilés	550.00	
628	concours divers	500.00	
635	autres impôts et taxes	100.00	64.00
12	CHARGES DE PERSONNEL	39 100.00	32 662.23
621	personnel extérieur	39 000.00	32 662.23
6475	Médecine du travail	100.00	
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	700.00	0.00
653	indemnités et frais de missions et de formation	400.00	
654	Non-Valeur	150.00	
658	Charges subv. Gestion courante	150.00	
66	CHARGES FINANCIERES	59 944.00	59 819.99
66111	Intérêts d'emprunt	61 063.00	60 938.43
66612	ICNE	-1 119.00	-1 118.44
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	560 863.85	163 915.39
671	Charge execp/ oper gestion		4 817.71
673	Annulation de titres	200.00	2 061.00

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 15 mars 2016

6743	subvention exceptionnelle d'équipement	69 000.00	68 362.80
6743	subvention exceptionnelle d'équipement	48 050.00	
6743	subvention exceptionnelle d'équipement	35 000.00	88 673.88
6743	subvention exceptionnelle d'équipement	22 139.00	
6743	subvention exceptionnelle d'équipement	16 559.40	
678	Autres charges exceptionnelles	369 915.45	
68	AMORTISSEMENTS	147 000.00	113 688.00
6811	Dotations aux amts et aux provisions	147 000.00	113 688.00
TOTAL GENERAL		992 004.85	427 524.46
RECETTES			
70128	Taxes et redevances	193 410.00	177 050.00
70611	Redevance d'assainissement collectif	310 935.00	141 404.58
70	Produits des services	504 345.00	318 454.58
74	Subvention d'exploitation	11 500.00	7 752.90
74	Subvention d'exploitation	6 000.00	
74	Subvention d'exploitation	57 132.00	34 842.00
74	Subvention d'exploitation	56 700.00	5 280.00
74	Dotations et participation	131 332.00	47 874.90
777	Quote part des subventions d'investissement	61 000.00	49 677.00
77	Produits exceptionnels	61 000.00	49 677.00
TOTAL DE L'EXERCICE		696 677.00	416 006.48
002	EXCEDENT REPORTE	295 327.85	295 327.85
TOTAL GENERAL		992 004.85	711 334.33
EXCEDENT A AFFECTER			283 809.87

CA 2015 - INVESTISSEMENT TTC							
Commune de Gatteville Phare - OPERATION N°13							
dépenses				recettes			
article	libellé	BP 2015	Réalisé 2015	article	libellé	BP 2015	Réalisé 2015
2315	maîtrise d'œuvre	86 400.00	14 483.50	131	sub agence de l'eau réseaux	311 040	
2315	Réseaux	1 036 800.00		131	Conseil général	155 520	
total		1 123 200.00	14 483.50	total		466 560.00	0.00
COMMUNES DE FERMANVILLE - MAUPERTUS SUR MER - OPERATION N° 014							
Dépenses				Recettes			
article	libellé	BP 2015	Réalisé 2015	article	libellé	BP 2015	Réalisé 2015
2315	travaux réseaux	1 303 832.00	841 057.55	131	Agence de l'eau 45% travaux	649 970	
				131	Conseil général 15% travaux	205 680	
				238	Avance et acomptes		67 555.99
				1681	prêt AE 15% travaux sur 15 ans à 0%	80 000	

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 15 mars 2016

Total		1 303 832.00	841 057.55		total	935 650	67 555.99
COMMUNE DE FERMANVILLE - - OPERATION N° 30							
Dépenses				Recettes			
article	libellé	BP 2015	Réalisé 2015	article	libellé	BP 2015	Réalisé 2015
203	Maitrise Œuvre	10 000.00		131	Conseil général 10% travaux	13 340	12 241.35
2315	Solde Réhab réseaux bourg + maîtrise d'oeuvre	8 000.00	523.50	131	agence de l'eau 30% travaux	8 236	4 090.00
Total		18 000.00	523.50		total	21 576	16 331.35
DIVERS							
Dépenses				recettes			
article	libellé	BP 2015	Réalisé 2015	article	libellé	BP 2015	Réalisé 2015
1 391	amortissement	61 000.00	49 677.00	2803/040	amortissement	4 300	4 233.00
1681	emprunt agence eau	58 356.00	53 035.54	2813/040	amortissement	39 700	39 663.00
1641	emprunt	60 985.00	61 107.00	28156/040	amortissement	103 000	69 792.00
213/041	Opération de transfert	10 000.00		2762/27	créance sur tva	410 839	218 906.85
2762/041	créance sur TVA	410 839.00	218 906.85	203/041	créance sur TVA	188 867	
2315	travaux divers sur réseaux	20 000.00	23 422.39	2315/041	créance sur TVA	221 972	218 906.85
2315	travaux sur réseaux	32 069.88		203/041	opération de transfert	10 000	
				1641	emprunt	663 748	
				001	excédent reporté	32 069.88	32 069.88
TOTAL		653 249.88	406 148.78	TOTAL		1 674 496	538 571.58
Total général		3 098 281.88	1 262 213.33	Total général		3 098 281.88	667 458.92
DEFICIT A REPORTER				594 754.41			

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 + MODIFICATION BUDGETAIRE DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En complément à l'affectation du résultat 2015 et afin d'encaisser les aides pour la réhabilitation des assainissements collectif de l'agence de l'eau et de les reverser aux particuliers, il convient de réaliser une modification budgétaire (comptes 4581 et 4582 Opération pour le compte de tiers).

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 15 mars 2016

Il vous est proposé :

SECTION INVESTISSEMENT			
001	déficit	dépenses	594 754.41
2315	travaux réseaux	dépenses	302 872.46
203/op 011	maitrise d'œuvre STEP Cosqueville et Réthoville	dépenses	35 000.00
4581	Opération pour le compte de tiers	dépenses	400 000.00
TOTAL			1 332 626.87
1068	Affectation du résultat	recettes	283 809.87
131	subvention AE travaux Maupertus	recettes	648 817.00
4582	Opération pour le compte de tiers	recettes	400 000.00
TOTAL			1 332 626.87

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance du compte administratif et compte de gestion 2015 du budget assainissement collectif et après en avoir délibéré :

- Sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur GIMENEZ Fred, accepte à l'unanimité le compte administration du budget d'assainissement collectif 2015
- Sous la présidence de Madame LALOE Evelyne,
 - o accepte à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget d'assainissement collectif 2015
 - o décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2015 et d'effectuer la modification budgétaire de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT			
001	déficit	dépenses	594 754.41
2315	travaux réseaux	dépenses	302 872.46
203/op 011	maitrise d'œuvre STEP Cosqueville et Réthoville	dépenses	35 000.00
4581	Opération pour le compte de tiers	dépenses	400 000.00
TOTAL			1 332 626.87
1068	Affectation du résultat	recettes	283 809.87
131	subvention AE travaux Maupertus	recettes	648 817.00
4582	Opération pour le compte de tiers	recettes	400 000.00
TOTAL			1 332 626.87

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET DE LA ZONE COMMERCIALE

Le compte administratif 2015 du budget ZONE COMMERCIALE fait ressortir un excédent d'investissement de 161 050.33 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Article		BP 2015	CA 2015
60612	énergie-électricité	1 000.00	486.37
608	Autres matières et fournitures	950.00	
608	Autres matières et fournitures (op ordre)	7 000.00	3 953.91
6135	location groupe électrogène		
61521	entretien terrain	5 000.00	3 467.54
658	charges diverses de gestion courante	50.00	
71355	Variation en cours de production de biens	80 000.00	0.00
TOTAL		94 000.00	7 907.82
Recettes			
Article		BP 2015	CA 2015
71355	Variation en-cours de production de biens	87 000.00	3 953.03
791	transfert de charges (op ordre)	7 000.00	3 953.91
758	produits divers de gestion courante		0.88
TOTAL		94 000.00	7 907.82
INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Article		BP 2015	CA 2015
2312	terrains	223 661.36	52 085.00
2315	installations matériel et outillage technique	30 392.00	6 573.00
3555	Stock final	87 000.00	3 953.03
TOTAL		341 053.36	62 611.03
Recettes			
Article		BP 2015	CA 2015
16875	part Com/Com		
1343	PAE	37 392.00	
001	excédent	223 661.36	223 661.36
3555	Stock initial	80 000.00	0.00
TOTAL		341 053.36	223 661.36

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU BUDGET ZONE COMMERCIALE

Il vous est proposé :

SECTION INVESTISSEMENT			
001	Excédent	recettes	161 050.33
TOTAL			161 050.33
2312	Terrains	Dépenses	161 050.33
TOTAL			161 050.33

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance du compte administratif et compte de gestion 2015 du budget de la zone commerciale et après en avoir délibéré :

- Sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur GIMENEZ Fred, accepte à l'unanimité le compte administration du budget de la zone commerciale 2015
- Sous la présidence de Madame LALOE Evelyne,
 - o accepte à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget de la zone commerciale 2015
 - o décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2015 de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT			
001	Excédent	recettes	161 050.33
TOTAL			161 050.33
2312	Terrains	Dépenses	161 050.33
TOTAL			161 050.33

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016

ORGANISME DEMANDEUR	ALOUÉE EN 2015	DEMANDEE POUR 2016	PROPOSEE EN BUREAU	
Collège Notre-Dame	2 464	4 500	3 150	35€ x 90 (collège + association sportive)
	968	2 000		
Collège Gilles de Gouberville	7 896		9 905	35€ x 283 (collège + association sportive)
	792			
Société Nationale de Sauvetage en Mer	400	400	400	achat Chappe hydraulique
CLIC	5 653	5 654	5 654	0,65 € par habitant
Mission Locale	10 002	10 002	10 002	1,15 € par habitant
association culturelle et musicale "Norman'Didge" siège social Gouberville		300	300	acquisition de matériel
centre nautique de Barfleur - siège social à Gatteville		7 000	3 500	achat d'un catamaran et d'un zodiac
Carrière 2000	200	à définir	200	28e forum 2016
association la cantelouaise - siège social Canteloup			pas compétent	aide pour développer leur activité - nouvelle association
association pour le don du sang bénévole du Nord			pas compétent	Promotion sur le don du sang

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 15 mars 2016

Cotentin - siège social cherbourg				
Corsaire valley Bike - siège social à réville			pas compétent	achat de panneau (balisage, dossards, arche de départ/arrivée, affiche flyers
association prévention routière			pas compétent	
Le dit de l'eau		3 000	3 000	2 animations
Panier du Val de Saire *	3 500	3500	3 500	Transport des denrées
A.S. Tourlaville Athlétisme	250	250	250	Trail du tue vaques
Amicale des sapeurs- pompiers	4 750	4750	4 850	
AFM Téléthon ferraille	400		400	
La Godeuserie		5000	500	organisation d'un concours d'attelage
Coupons sport	1 200	1 200	1 200	comme N-1
cias	1 200	1200	1 200	
total			48 011	

Le Dit de l'Eau, projet « de la terre à la mer et vice versa » 2016-2017 :

L'association Le Dit de l'Eau, dont l'objectif est de réaliser « un pont entre les sciences et les arts ... entre nature et culture », a pour projet pour la campagne 2016-2017 d'intervenir autour du patrimoine maritime normand et des enjeux du littoral. Plus précisément, il s'agirait d'intervenir les thématiques de l'évolution du trait de côte, des changements climatiques, de l'érosion côtière, des risques de submersion, de la pollution des eaux de baignades ou encore de l'acceptabilité des risques. Il a été fait la proposition d'organiser deux promenades spectacles sur le littoral de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Pierre-Eglise. La première piste serait d'en réaliser une à cheval sur les communes de Fermanville, Maupertus-sur-Mer et Carneville. La seconde promenade spectacle est pressentie sur les marais arrière-littoraux de Vicq-sur-Mer. D'un point de vue financier, ce mode de vulgarisation de données scientifiques est soutenu par le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Région Normandie et de l'Europe (fonds FEDER). Malgré ce large soutien financier pour chacune des promenades il y a un restant à charge.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré accepte à la majorité 31 pour et 1 abstention d'allouer les subventions 2016 suivantes :

Collège Notre-Dame à St Pierre Eglise	3 150
Collège Gilles de Gouberville à St Pierre Eglise	9 905
Société Nationale de Sauvetage en Mer	400
CLIC	5 654
Mission Locale	10 002
association culturelle et musicale "Norman'Didge"	300
centre nautique de Barfleur	3 500
Carrière 2000	200
Le dit de l'eau	3 000
Panier du Val de Saire *	3 500
A.S. Tourlaville Athlétisme	250
Amicale des sapeurs-pompiers	4 850
AFM Téléthon ferraille	400
La Godeuserie	500

Coupons sport	1 200
CIAS	1 200

CREATION DE POSTES

Les travaux d'extension de la déchetterie seront bientôt terminés, il convient désormais d'organiser son exploitation.

Monsieur GOMERIEL propose que les heures d'ouverture au public restent les mêmes.

Par contre, il propose de renforcer l'équipe durant l'ouverture au public et d'affecter du personnel tous les matins dédiés à l'entretien du site, à la gestion des bennes, à tenue des tableaux de bord etc....

Cette organisation nécessite du personnel supplémentaire, à savoir :

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe de 20 heures hebdomadaire (à la place du poste de 8h30mn créé en séance du 18 février 2014)
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe de 15 heures hebdomadaire
 - Soit en contrats aidés (CAE ou autre) sur la base d'une durée hebdomadaire de 20 h.
 - soit en vertu d'un contrat établi en application de l'article 3-3, 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Des contrats de remplacement seront également réalisés pour pallier aux absences pour congés annuels ou maladie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe de 20 heures hebdomadaire
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe
 - Soit en contrats aidés (CAE ou autre) sur la base d'une durée hebdomadaire de 20 h.
 - soit en vertu d'un contrat établi en application de l'article 3-3, 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée sur la base de 15 heures hebdomadaire

MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Par délibération n° 2014-54 en date du 24 juin 2014, le conseil communautaire avait accepté le programme d'aides de branchement au réseau public d'assainissement collectif et avait validé le règlement d'attribution de subvention.

Or, l'agence a modifié les montants des aides pouvant être allouées aux bénéficiaires, à savoir :

- 2 000 € T.T.C pour un branchement simple
- 3 000 € T.T.C au lieu de 3 500 € T.T.C pour un branchement complexe
- N'existe plus – avant 3 500 € T.T.C pour un branchement regroupant 2 habitations
- 4 500 € T.T.C pour un branchement multiple
- 300 €/EH au lieu de 500 €/EH pour un immeuble et bâtiment public
- 1000 €/brcht pour la déconnexion eaux de pluie

Exemple : En novembre 2015 le forfait de 3500€TTC pour un branchement complexe est passé à 3000€TTC.

Il est ainsi très difficile de communiquer sur un montant d'aide fixe. Le règlement est distribué aux usagers.

Il est proposé de modifier l'article 3 du règlement et de ne pas inscrire de montant, à savoir :

3) Nature de l'aide

*Les dépenses prises en compte sont uniquement celles liées à la mise en conformité des installations sanitaires de l'immeuble.

*Le financement s'applique sur le montant TTC des factures fournies par le maître d'ouvrage privé.

*Les dépenses éligibles font l'objet d'une aide forfaitaire allouée par l'agence de l'eau

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de modifier l'article 3 du règlement d'attribution de subvention au branchement au réseau collectif d'assainissement.

ADMISSION EN NON VALEUR

Madame la Présidente informe qu'il reste une somme de 2 571.81€ à recevoir qui, malgré les nombreuses démarches réalisées par le receveur sont restées impayées. Afin de dégager les responsabilités du receveur, il convient maintenant de les admettre en non-valeur.

Cela concerne :

- 2 555.16 € correspondant à des loyers d'un logement à Notre Dame impayés
- 13.25 € correspondant à des frais de poursuites pour le recouvrement de la redevance spéciale des ordures ménagères et dont le montant est inférieur au seuil pour poursuivre
- 3.40 € correspondant à des frais de poursuites pour le recouvrement des frais de garderie et dont le montant est inférieur au seuil pour poursuivre

Ces sommes seront imputées au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Il est rappelé que l'admission en non-valeur dégage la responsabilité du comptable mais n'éteint pas la dette des débiteurs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la mise en non-valeur des sommes citées ci-dessus

TRANSFERT DE PROPRIETE A LA SA HLM

Par délibération n° 2012/49 en date du 6 novembre 2012, le conseil communautaire a émis un avis favorable au projet de la SA HLM concernant la construction de 15 logements T2 et T3 à Saint Pierre Eglise, sur un terrain appartenant à la cté de communes à proximité de la maison de retraite.

La cté de communes s'engageait à prendre en charge les travaux de viabilisation où une convention a été signée avec la SA HLM et transférait le terrain.

Le conseil communautaire, par délibération n° 2015/20 en date du 23 juin 2015 avait accepté de :

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 15 mars 2016

Céder le terrain à titre gratuit à la SA HLM, une partie des terrains de la maison de retraite représentant une superficie de 5834m²

Créer la modification budgétaire correspondante

Amortir cette dépense sur un an

Signer tous les documents nécessaires à cette cession

Or, le géomètre s'est trompé dans la détermination du terrain cédé. La surface concernée représente 5 506 m² au lieu de 5834 m²

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de modifier la délibération n° 2015/20 et accepte de céder à la SA HLM les parcelles nouvellement cadastrées section C 673 à 682, 686 à 690 et 696 d'une superficie de 5 506 m² au lieu de 5834 m².

PROJET DE CREATION D'UN CENTRE SOCIAL / SOCIO CULTUREL – PHASE ESQUISSE

Madame la Présidente informe que le maître d'œuvre a proposé une esquisse du futur centre social à Saint Pierre Eglise. Il sera présenté plus en détail lors de la commission élargie prévue lundi 21 mars prochain.

Monsieur LEGENDRE demande si la cté de communes possède le terrain.

Madame la Présidente confirme, le terrain appartient à la commune de Saint Pierre Eglise qui nous le met à disposition.

Mr CORNICARD demande de prendre en compte la problématique des places de parking

Mme LALOE prend acte et informe que toutes les différentes réflexions sur le projet sont à prendre en compte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.